



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : VOL **(ORGANISÉ)** À TOUS LES ÉTAGES !

Au mois de décembre prochain, nous allons être appelé·es à désigner nos représentant·es, dans les différentes instances de dialogue social du Ministère de l'Agriculture. Le résultat n'est, évidemment, pas encore connu mais ce qui est sûr, c'est que l'organisation de ces élections va nous "coûter un bras"...

Pour la première fois au MAA, ce scrutin fera appel au vote électronique et sera organisé par la société NEOVOTE.

1ER ÉTAGE : L'ARGENT PUBLIC GASPILLÉ

Chiffres officiels à l'appui, c'est plus de **1 300 000 € HT** que va encaisser cette société privée pour gérer ces élections dématérialisées.

Alors qu'en cette période d'examens, nous allons devoir **sortir de nos poches plusieurs centaines d'euros uniquement pour faire notre travail (avec remboursement des frais engagés repoussé aux calandres grecques)**, alors que le gouvernement peine à recruter de nouveaux enseignants, alors que l'augmentation annoncée du point d'indice ne couvrira même pas l'inflation, alors qu'un enseignant français commence sa carrière avec un salaire équivalent à 1,2 fois la valeur du SMIC contre 2,3 fois en 1981 ... De l'argent, il y en a !!! Pour les amis de la Macronie, uniquement.

En outre, le système proposé par NEOVOTE a été pointé du doigt par plusieurs experts indépendants.

2ÈME ÉTAGE : LE MINISTÈRE DEVANT SES PROPRES DÉFICIENCES !

Ces derniers jours, nous avons reçu, de nos chef·fes d'établissement, un mail récapitulant les données personnelles à fournir pour pouvoir voter : une adresse Educagri active, une adresse postale personnelle, un numéro de portable personnel, les 5 derniers numéros de notre IBAN.

La liste est longue et interroge par son côté "intrusif" et volontairement décourageante.

Les données demandées pour assurer la confidentialité du vote montrent que le ministère connaît bien mal ses agents, qui ne possèdent toujours pas d'adresse professionnelle et qui n'ont pas obligation de posséder un téléphone portable. L'administration est bien incapable de dialoguer avec ses propres agents !

Ce vote doit pourtant permettre aux organisations syndicales et à chacun·e de s'exprimer !

3ÈME ÉTAGE : POURQUOI CHANGER CE QUI FONCTIONNE DÉJÀ ?

Si seulement le vote électronique permettait d'améliorer le taux de participation ... Mais il n'en est rien ! Suite à la mise en place du vote dématérialisé dans l'Éducation nationale en 2011, seuls 38 % des électeurs se sont prononcés contre 61% en 2008.

La démocratie et les finances publiques ne tirent AUCUN BENEFICE dans la mise en place de ce type de vote électronique.

NE NOUS FAISONS PAS VOLER NOS ÉLECTIONS !!

**AU MOIS DE DÉCEMBRE, VOTONS POUR LA CGT,
QUI DENONCE CES PRATIQUES ET VÉRIFIERA QUE CHACUN·E POURRA VOTER**